

Mesdames et Messieurs les élus et décideurs institutionnels : du cran !

Voilà déjà près de dix ans, à l'époque du Contrat de Baie, il était répondu aux usagers et associations s'inquiétant fortement de l'inéluctable dégradation de la Rance fluviale et maritime, qu'il était aussi nécessaire qu'incontournable qu'un projet global d'avenir soit proposé avant tout. Autrement dit, quelle Rance voulions-nous pour demain ?

La réponse à ce défi fût, à l'initiative de la FAUR (fédération des associations et usagers de la Rance) et de Rance Environnement, avec l'aide déterminée d'Henri Thébault, la mise en œuvre d'une large et conséquente consultation qui déboucha sur la réalisation du Livre Blanc : "pour un renouveau de l'estuaire de la Rance";

Reconnu pour sa pertinence et son intérêt, comme en témoigne la récompense de La Fondation de France dans le cadre de son programme "environnement - ensemble pour gérer le territoire", ce travail n'eût malheureusement pas l'écho souhaité auprès des décideurs.

Dans le même esprit et à l'initiative des mêmes acteurs, une commission, dite Commission Estuaire Rance, s'est constituée afin de faire des propositions concrètes susceptibles d'appliquer les principales orientations du Livre Blanc. Composée d'une douzaine de membres, la commission s'est réunie très régulièrement tout au long de l'année 2010 afin de faire un ensemble de propositions réalistes et concrètes pour l'estuaire de la Rance aujourd'hui et demain, constituant un projet global de développement durable.

Acteur engagé et déterminé dans cette démarche, Rance-Environnement s'est efforcée de vous tenir informés des différentes étapes de ce processus, des espoirs suscités et des difficultés rencontrées. Ce vendredi 4 février 2011, avec la conférence d'Henri Thébault sur le Développement Durable et ses applications à l'estuaire de la Rance, nous avons pu mesurer vos attentes et votre impatience à voir aboutir les différents dossiers en cours, notamment celui du désenvasement. Nous avons également pris acte de la tentation évoquée par Jacky Colas, président de la FAUR, venu témoigner avec vivacité de son envie, parfois, de "baisser les bras" face au désintérêt, à la désinvolture et à l'apathie de certains décideurs.

Convaincue d'être sur la bonne voie et forte du soutien de ses adhérents et sympathisants, Rance-Environnement se doit

de poursuivre sa démarche sur la base du travail réalisé et des propositions faites par la Commission Estuaire.

Ce "Fil de la Rance" vous propose donc un compte rendu de notre assemblée générale et nos orientations pour l'année à venir, une synthèse de la conférence d'Henri Thébault et un point sur l'avancement des travaux engagés avec Natura 2000, suivis de quelques brèves.

Mars 2011 ! Voilà plus de 10 ans que Rance-Environnement, en partenariat actif avec la FAUR et le soutien efficace et précieux d'Henri Thébault, tente de répondre avec justesse et réalisme au défi lancé par les élus et décideurs institutionnels. C'est pourquoi aujourd'hui, nous nous adressons explicitement à eux : du cran, Mesdames et Messieurs, saisissez-vous du travail réalisé et des propositions faites par la Commission Estuaire Rance ! ■

Didier Simonot



Une assemblée générale annuelle encourageante pour Rance-Environnement !

L'assemblée générale annuelle est souvent considérée par les associations comme un exercice formel nécessaire à son bon fonctionnement légal.

Cette année, le nombre des participants et la qualité des intervenants furent un réel encouragement et un gage de l'intérêt que vous portez au travail de l'association. Beaucoup plus qu'une formalité, cette assemblée générale annuelle, a conforté Rance-Environnement dans ses choix et orientations, malgré un contexte particulièrement complexe.

Précédée par la conférence d'Henri Thébault sur le thème du développement durable et de sa mise en œuvre pour l'estuaire de la Rance, notre assemblée générale a permis à Madame Guillou, Présidente de l'Association, de rendre compte de l'activité conduite tout au long de l'année 2010 et de vous soumettre nos priorités pour l'année à venir. Ce fût également l'occasion, par l'intermédiaire de Jean-Louis Penot et l'aide de Michel Brochard, de vous présenter

notre site internet www.rance-environnement.net. Outil de communication évolutif et désormais disponible, nous le souhaitons comme un véritable moyen de communication, nous faire connaître et vous informer.

L'année 2010 a été riche en activités et engagements divers

Les points forts retenus par Madame Guillou dans son rapport moral en sont la Commission estuaire, développée par ailleurs dans ce numéro, et la création du site internet.

Sollicitée par une actualité mouvementée (algues vertes, projets territoriaux tels que le PNR ou Natura 2000, parc éolien etc...), l'association s'est efforcée de répondre en fonction de ses compétences et moyens. En effet, nombreuses sont les réunions et rassemblements nécessaires au bon suivi des dossiers.

... suite page 4

Le développement durable et l'estuaire de la Rance

Conférence animée par Henri Thébault, lors de l'assemblée générale du 4 février 2011

HENRI THÉBAULT
travaille bénévolement avec
la FAUR
et Rance-Environnement
depuis 2006.
Il est l'animateur de la
réflexion collective :
"Quels paysages veut-on
pour la Rance ?"
dont la synthèse a été
publiée dans le
"Livre Blanc :
Pour un renouveau de
l'estuaire de la Rance".

Il est également
rapporteur de la
"Commission Estuaire
Rance" qui a travaillé
en 2010 pour proposer
un schéma global
d'aménagement de
l'estuaire.
Le développement
durable est au cœur
de ces travaux.
Déjà en 2006,
intervenant sur ce thème
pour le lancement de
la réflexion collective,
Henri Thébault nous avait
montré l'importance du
pilier sociétal et de la
participation citoyenne
pour résoudre les questions
environnementales.

Ce 4 février 2011,
c'est la sortie du rapport de
la "commission
Estuaire Rance
qui motive son intervention,
orientée cette fois
sur la mise en œuvre
du développement durable
et son application à
l'estuaire de la Rance.

Le développement durable se définit classiquement comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Les questions environnementales et la prise de conscience que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, sont à l'origine de ce concept.

Depuis son émergence lors du sommet de la terre à Rio, en 1992, il s'est introduit dans notre quotidien. Devenu à la mode, "mis à toutes les sauces", il nous arrive d'être dubitatif sur les actions mises en œuvre en son nom.

La première partie de la conférence d'Henri Thébault nous a donné des points de repère pour y voir plus clair.

Trouver un équilibre viable à long terme entre les 3 piliers du développement durable : l'économie, l'environnement et le sociétal.

S'appuyant sur une représentation sous forme de piliers, des trois composantes de toute activité humaine: l'économie, l'environnement et le sociétal, Henri Thébault nous fait comprendre le principe sur lequel repose la mise en œuvre du développement durable.

Le principe est de mettre au même niveau et de faire progresser au même rythme ces 3 composantes considérées être les piliers sur lesquels repose le développement durable.

Suivant ce principe, mettre en œuvre le développement durable dans un secteur d'activité ou sur un territoire, c'est **trouver un équilibre viable à long terme** entre ces 3 piliers, **et engager un processus de correction des déséquilibres** entre ces trois mondes qui se sont longtemps ignorés et qui sont souvent mis en concurrence.

Depuis la construction du barrage dans l'estuaire de la Rance les mouvements d'eau résultant du fonctionnement de l'usine marémotrice ont modifié profondément les caractéristiques maritimes et l'état de l'estran. Leurs évolutions ne sont plus naturelles.

Aucune obligation de protection de l'environnement n'ayant été prise contractuellement dans la convention entre l'Etat et EDF, les dégradations s'accumulent, entraînant à terme (un terme de plus en plus proche) la perte du caractère maritime de l'estuaire.

Pour les habitants, cette évolution n'est pas acceptable. Préserver le caractère maritime de l'estuaire est un enjeu majeur pour l'avenir.

Un projet de développement durable pour préserver le caractère maritime de l'estuaire de la Rance.

S'inscrivant dans une démarche de mise en œuvre du développement durable, la commission qui a travaillé en 2010, propose un projet global d'aménagement comportant 18 actions concrètes et cohérentes, s'étalant sur environ 20 ans et ayant pour finalité **le retour à une évolution plus naturelle du caractère maritime de l'estuaire.**

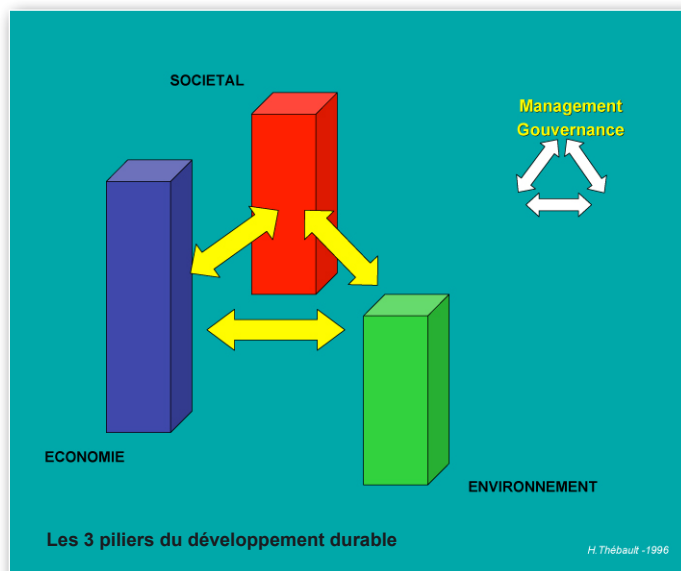
Ces 18 actions sont planifiées en 2 phases : une phase de correction suivie d'une phase de consolidation. Elles répondent aux objectifs suivants : maîtriser les sédiments (3 actions), restaurer l'identité maritime et côtière de l'estuaire (3 actions), améliorer les caractéristiques environnementales du paysage (3 actions), poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau (2 actions), développer les activités économiques et de loisirs (4 actions), mettre en place une gouvernance adaptée au territoire particulier de l'estuaire (3 actions).

Pour maîtriser les sédiments, sujet ayant fait l'objet de nombreuses questions, la commission propose trois actions parmi lesquelles la réalisation de **cinq pièges exploités en continu** avec transformation des sédiments par granulation **sans lagunage** (action n°1).

Pour restaurer durablement l'identité maritime de l'estuaire, la commission propose **une meilleure intégration de la problématique environnementale dans le fonctionnement de l'usine marémotrice** par la recherche d'un meilleur équilibre entre les objectifs d'exploitation et la dégradation du caractère maritime (action n°4).

Nous vous proposerons prochainement une présentation plus complète du projet et de son écho auprès des décideurs territoriaux, des autorités de tutelle et du concessionnaire de l'usine marémotrice. ■

Germaine Guillou



Le site Natura 2000 "Estuaire de la Rance"

Qu'est ce que NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Il participe au maintien et à la restauration de la biodiversité en Europe. La liste des espèces d'intérêt communautaire (animale ou végétale) est issue des Directives Européennes "Habitats, faune, flore" et "Oiseaux".

La bonne gestion et la préservation de ce patrimoine naturel représente un véritable enjeu de **développement durable** de nos territoires. **C'est à la fois maintenir et développer des pratiques et des activités humaines favorables à leur équilibre, tout en permettant le développement et le maintien des équilibres socio-économiques locaux.**

La définition des objectifs de gestion de chaque site N2000 est pilotée par un Comité de Pilotage (COPIL), organe de concertation regroupant l'ensemble des acteurs du site : élus, usagers, habitants, socioprofessionnels, propriétaires, experts, services publics, etc.

Ce comité de pilotage a la charge d'élaborer et de mettre en œuvre un Document d'Objectifs (DOCOB) propre à chaque site qui définit les objectifs de gestion, les mesures contractuelles et les moyens financiers pour **conserver ou restaurer le patrimoine naturel.**

Pour prévenir d'éventuels dommages aux objectifs de conservation, **l'évaluation des incidences** permet l'équilibre entre activités humaines et préservation de la biodiversité.

« Tout plan (Plan Local d'Urbanisation par exemple), tout projet (comme création d'une carrière) ou toute manifestation culturelle ou sportive projeté est susceptible d'avoir des incidences sur son état de conservation, qu'il ait lieu dans son périmètre ou à proximité, qu'il soit éphémère ou pérenne ».



L'îlot Notre Dame, photo prise depuis La Landriais au Minihic

Les projets concernés par l'évaluation d'incidence sont décrits dans une liste nationale, complétée par une liste locale pour prendre en compte les spécificités régionales. Pour la région Bretagne, la liste est en cours de validation.

Il est nécessaire d'évaluer les impacts potentiels sous leurs divers aspects :

- altération directe d'un habitat, due au piétinement par exemple,
- altération indirecte, comme la pollution d'une rivière sur un tronçon en amont d'un site ou le dérangement d'espèces occasionné par le bruit,

A titre d'exemple, le projet de création du sentier du littoral à Pleudihen nécessite l'élaboration d'une évaluation d'incidence.

Le site Natura 2000 "Estuaire de la Rance"

Le site "Estuaire de la Rance", dont le code est FR 5300061 intègre la Zone de Protection Spéciale "îlots Notre Dame et Chevret" codifié FR5312002.(1)

Le Président du Copil "Estuaire de la Rance" est Monsieur Michel Vaspert, et celui de "îlots Notre Dame et Chevret" est Monsieur Luc Couapel. La chargée de mission est Maïwen Le Borgne.

Le Docob qui est en cours de rédaction devrait être validé fin 2011 début 2012. Cinq groupes de travail thématiques ont été constitués dont les premières réunions sont programmées au 1er trimestre 2011 : milieux terrestres, Rance maritime, Rance fluviale, chauves-souris, ZPS îlots Notre Dame et Chevret.

Les 2 sites rassemblent des espèces d'intérêt communautaire : 6 espèces de chauves-souris, la loutre, le phoque veau marin, le marsouin commun, la grande alose, l'aigrette garzette (en raison du site de nidification dans les îlots ND et Chevret), la sterne pierregarin, la sterne de Dougall. Pour les habitats, essentiellement les lagunes côtières et vasières, mais aussi des falaises et forêts de pentes....

Photo ci-dessous :
une sterne pierregarin



Comment se positionne Rance-Environnement ?

Rance-Environnement est fondamentalement d'accord avec les objectifs de Natura 2000 : préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel des territoires dans l'esprit du développement durable.

Notre association suit avec beaucoup d'intérêt sa mise en œuvre sur l'estuaire de la Rance. Elle est membre du Comité de Pilotage et s'est engagée à participer aux différents groupes de travail pour l'élaboration du Docob.

Cependant, **une inquiétude demeure quant à sa mise en œuvre sur le domaine public maritime de l'estuaire (le DPM).** Devenu "bassin maritime" de l'usine marémotrice, le DPM de l'estuaire n'a plus une évolution naturelle. L'estran, fortement réduit, se transforme en herbues colonisés par des végétations terrestres (il y pousse des arbustes, voire des chênes).

Basé sur un inventaire réalisé en 2003, Natura 2000 a classé des zones du DPM en « habitats terrestres ». Un grand danger, inacceptable à nos yeux et à celui des riverains dans leur majorité, serait de figer cette situation et d'interdire la réhabilitation de l'estran pour lui redonner ses usages maritimes. Ce qui d'ailleurs serait contraire au principe du développement durable mis en avant par Natura 2000.

Natura 2000 ne doit pas empêcher la restauration du caractère maritime de l'estuaire, il doit au contraire la favoriser ! ■

Jean-Louis Penot

(1) Le réseau possède un site internet (www.natura2000.fr) et les cartes détaillées de l'estuaire sont consultables sur le site www.bretagne.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=696&site=FR5300061.



Lors de l'assemblée générale de Rance-Environnement le 4 février 2011

Nous avons également consacré le temps nécessaire à nous faire connaître et à diffuser l'information au travers de différents forums (Dinan, Pleudihen sur Rance, Route du Rhum avec Surfriider), ainsi qu'au travers la création d'un site internet et l'élaboration et la diffusion de trois numéros du "Fil de la Rance".

Relevant de nos engagements pour la défense de l'environnement, à Pleudihen deux dossiers ont fait l'objet de notre attention : l'enquête publique Calcialiment pour laquelle

nous avons proposé plusieurs remarques prises en compte dans le rapport final et une réflexion sur le "sentier du littoral" en lien avec les élus chargés de son étude, réflexion restée malheureusement sans effet.

Les dossiers "Breizh Bocage", "Jardiner au Naturel" et "Natura 2000" sont, quant à eux, poursuivis avec constance et intérêt comme le mettent en évidence les différentes notes parues dans le bulletin et sur le site internet.

Soumis au vote des adhérents, l'activité de Rance-Environnement de l'année 2010, rapports moral et financier, ont été approuvés à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Projets 2011

Ont également été approuvées à l'unanimité les orientations générales proposées pour l'année 2011. Quatre axes principaux de réflexion et d'action doivent en effet sous-tendre notre énergie et notre attention au cours des prochains mois :

- la mobilisation autour du projet global de développement durable pour l'estuaire de la Rance et sa mise en œuvre,
- la poursuite de la lutte contre toutes les pollutions,
- la poursuite des tâches de formation et d'information,
- le développement de la participation des adhérents et sympathisants.

Forte de votre intérêt et de vos encouragements Rance-Environnement, loin de baisser les bras, s'efforce donc de tracer son chemin et d'apporter sa pierre au chantier du développement durable pour l'estuaire de la Rance. ■

Didier Simonot

RANCE-ENVIRONNEMENT, C'EST :

121 adhérents à jour de cotisation, répartis principalement sur 22 communes de l'estuaire de la Rance.

Un Conseil d'Administration composé d'une douzaine de membres, dont le bureau.

Ce CA est animé par Germaine Guillou, présidente de l'association. Il se réunit tous les mois.

Un partenariat conséquent :

Aux partenaires historiques (FAUR, COEUR, ERB, Cohérence) se sont adjoints :
Surfrider en 2008,
CANE (Côtes d'Armor Nature Environnement) en 2009
et IVINE (nouvelle fédération pour le département 35) en 2010.

Des finances en bonne santé.

A ce jour, les cotisations permettent de couvrir des dépenses dont les principaux postes sont l'imprimerie et les cotisations auprès des associations partenaires.

Brèves

■ Impression du "fil de la Rance"

Jusqu'à présent, les numéros du bulletin "au fil de la Rance" étaient imprimés sur du papier réalisé à partir de forêts gérées durablement. Le fournisseur du papier est certifié ISO 14000 pour la protection de l'environnement. A compter de ce numéro de mars 2011, le papier utilisé sera du papier recyclé.



■ Site internet

Le site www.rance-environnement.net a été créé pour vous informer. De nombreux liens y sont inclus. Il est maintenant opérationnel, même si beaucoup d'articles sont encore à écrire. Faites nous parvenir par courriel (rance-environnement@orange.fr) les informations relatives à l'environnement que vous souhaiteriez inclure dans la rubrique "courrier des adhérents" ou les sujets que vous aimeriez voir traités.

■ Publication Eau et Rivières

Sur invitation de l'association "Eau et Rivières", nous avons présenté Rance-Environnement, ses missions et ses actions, sur une page de leur revue à la rubrique "portrait asso 22". Il s'agit du bulletin hiver 2010/2011 n°154 "Eau et Rivières de Bretagne", numéro principalement consacré au sol, trésor négligé, clé du futur. www.eau-et-rivieres.asso.fr

■ Renouveau du bureau de l'association

Le bureau a été reconduit. Au sein du Conseil d'administration, Germaine Guillou, présidente, Jean-Louis Penot, vice-président, Michel Brochard, vice-président, Nicole Bougeard, secrétaire, Didier Simonot, secrétaire-adjoint en charge du "Fil de la Rance", Marie Briand, trésorière, Michel Coquart, trésorier-adjoint, Sven Auffret, Yann Hugues, Jean-Claude Richard et Christiane Terrière, conseillers. Après 3 années de participation au Conseil d'Administration, Mary-Louis Blanchard n'a pas souhaité se représenter. Arrivées de Dominique de Beauhoudrey et d'Alain Masseau en tant que membres actifs.

■ Campagne FNE

France Nature Environnement (FNE) est une association loi 1901, créée en 1968 et reconnue d'utilité publique depuis 1976. Elle rassemble aujourd'hui près de 3000 associations sur l'ensemble du territoire français pour la protection de la nature et de l'environnement. FNE se définit comme le porte-parole des sentinelles de l'environnement.

La violence des réactions suscitées par la récente campagne d'affichage de FNE (d'ailleurs en partie censurée), à l'encontre des "algues vertes", des pesticides et des OGM ne peut qu'interroger et poser la question du sens de cette effervescence partisane.

Le ton ferme et percutant de cette campagne d'affichage par FNE a le mérite de mettre en lumière une réalité plus que préoccupante et de presser les protagonistes à agir enfin efficacement.

« Ce ne sont pas les photos qui sont violentes, c'est la réalité qui est violente. Et c'est cela que nous allons changer ! ». Eva Joly

Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 € Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Je renouvelle mon adhésion pour 2011 Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)